

## Evolution du plan de stationnement et anticipation de la réforme sur la dépenalisation

### Le nouveau plan de stationnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017



**2 zones :**

- 1 verte, résidentielle
- 1 rouge, rotative

**On passe de 620 places à 3 228 places payantes (soit 60% des places)**

**Contrôle par les ASVP en 2017**

**Ouverture de la Maison du Stationnement**

**3 formules d'abonnement :**

- Résident (120 €/an)
- Professionnel (240 €/an)
- Profession et activités d'intérêt public (120 €/an)

## Evolution du plan de stationnement et anticipation de la réforme sur la dépenalisation

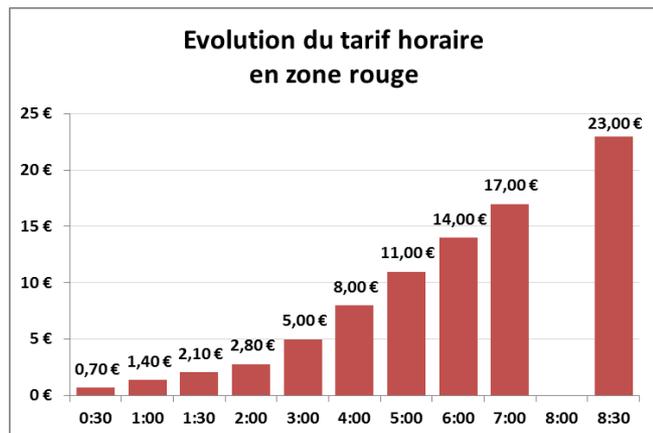
### La DSP confiée à Urbis Park pour 10 ans

En 2017

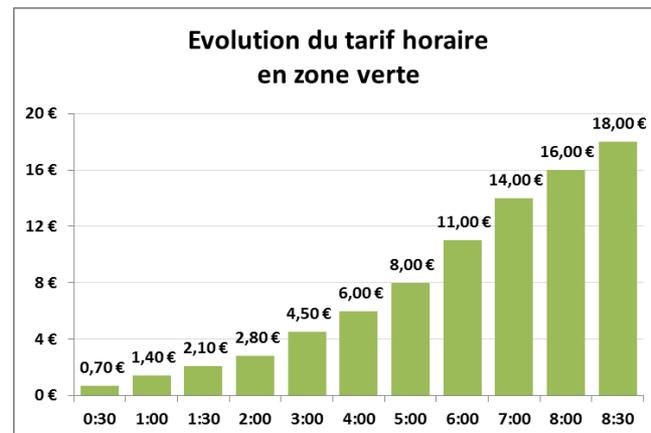
- La gestion technique et financière du nouveau plan de stationnement, de la Maison du stationnement, des ayant-droit et des abonnements ;
- La mise en place de l'observatoire du stationnement ;
- Le développement de documents et d'actions de communication.

Au 1er janvier 2018 :

- Le contrôle du stationnement payant, par les agents d'Urbis Park ;
- L'établissement et la gestion et l'encaissement du paiement par les usagers du forfait post stationnement (FPS) et le transfert à l'ANTAI des FPS non payés ;
- La gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).



**FPS**  
**23 € en zone rouge**  
**18 € en zone verte**



## Evolution du plan de stationnement et anticipation de la réforme sur la dépenalisation

### Concertation, communication et information

En 2015 et 2016 : réunions publiques par quartier pour la mise en place du nouveau plan de stationnement et information sur la réforme

Novembre 2017 : première communication dans le magazine municipal sur le nouveau plan et l'annonce d'une réforme en 2018

Décembre 2017 :

- Dossier dans le Suresnes Magazine ;
- Relai Facebook et Tweeter ;
- Campagne d'affichage sur les mobiliers d'information ;
- Mini film dans le cinéma local et sur FB ;
- Page web dédiée + film WebTV sur le site Internet de la Ville.

Janvier 2018 :

- 3 pages sur le nouveau plan + 1 page sur la réforme 2018

### UNE RÉFORME qui décentralise le stationnement en France



Le système va changer. En application de la loi du 2 février 2016 dans 800 communes de France, la gestion du stationnement sur voirie sera décentralisée et confiée aux collectivités locales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le prix pourra être fixé en fonction de la rareté des places et donc varier selon les territoires et les communes. L'argent versé sera intégralement utilisé pour des projets locaux, alors que le système en vigueur ne prévoyait jusque-là qu'un reversement partiel aux collectivités.

Certaines communes, comme Suresnes, ont décidé d'anticiper la réforme. Dans un premier temps, pendant toute l'année 2017, ce sont les ASVP (Agents de surveillance de la voie publique) qui effectueront le contrôle du stationnement. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette surveillance sera assurée par des agents d'Urbis Park. Autre changement alors :

fini la « prune » de 17 euros glissée sous l'essuie-glace, en cas de dépassement horaire de votre stationnement ! Les conducteurs auront le choix entre payer pour la durée de leur stationnement dès le début à l'horodateur ou sur leurs smartphones et tablettes, grâce aux applications Whoosh ou Paybyphone, ou plus tard, sous la forme d'un forfait post-stationnement (FPS) dont le montant ne devra pas excéder la limite de stationnement autorisée (généralement comprise entre 2 et 10 heures). Si vous avez choisi de ne pas payer dès le départ votre stationnement, vous serez facturé pour la durée maximale autorisée. Si vous avez payé deux heures, mais que vous restez finalement quatre, vous serez également facturé pour la durée maximale autorisée, déduction faite des deux heures que vous aurez déjà payées.

## Evolution du plan de stationnement et anticipation de la réforme sur la dépenalisation

Les points de vigilance :

### les objectifs, les moyens, le temps et les mots

Bien réfléchir conjointement à l'évolution du plan de stationnement et à la réforme

En fonction des moyens humains liés au contrôle, réfléchir à la régie ou à l'externalisation

Prendre le temps de la concertation et de l'information ; trouver les bons moments

Bien réfléchir aux éléments de langage pour faire comprendre le changement de paradigme lié à la réforme